

France – Étude de cas sur UNITAID

La France et le Brésil, conjointement avec le Chili, la Norvège et le Royaume-Uni, a joué un rôle moteur dans la création d'UNITAID en 2006.

UNITAID occupe une place unique parmi les organisations mondiales dans le domaine de la santé en raison notamment de son modèle de financement et de la manière dont ses fonds sont utilisés.

1/ Une grande part des ressources de l'organisation provient d'une taxe sur les billets d'avion appliquée par les pays donateurs. Des pays développés, émergents ainsi que des pays en développement ont mis en place ce mécanisme, démontrant ainsi la faisabilité de cet instrument pour collecter des fonds en faveur du développement.

Grâce à cette taxe, la France a contribué à hauteur de 806 millions d'euros à UNITAID depuis 2006 (60% des ressources totales reçues par l'organisation).

2/ UNITAID se consacre exclusivement à remédier aux défaillances de marché au niveau mondial pour contribuer à améliorer l'accès des populations des pays en développement aux traitements contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose. UNITAID s'emploie à réduire le prix des médicaments et des moyens de diagnostic de qualité, qui sont aujourd'hui trop chers pour la plupart des pays en développement, et à rendre ceux-ci disponibles le plus rapidement possible.

UNITAID a incité les producteurs à développer des produits plus adaptés sur le marché du VIH pédiatrique et a obtenu des baisses de prix allant jusqu'à 80%. Actuellement, 600 000 enfants bénéficient de traitements antirétroviraux alors qu'ils étaient moins de 10 000 en 2005.

L'engagement de la France pour UNITAID est complémentaire de ses contributions en faveur du Fonds mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme et témoigne de la volonté forte de la France à lutter contre les maladies transmissibles (OMD 6).